



Association de médiation animale et d'éducation

Par **Mélanie37**, le **06/08/2021 à 10:55**

Bonjour,rrnrnJe suis éducatrice spécialisée et, avec plusieurs amis, nous souhaiterions créer une association ayant pour objectif l'education à la culture rurale et l'accès aux activités de médiations animales pour tous.rnrnLes activités de cette association se dérouleraient à mon domicile. rnrnJe pensais faire un contrat de confiage "tout frais, tout gain" des animaux et du matériel agricole m'appartenant, à l'association. En contre partie nous aimerions que les revenus de l'association puissent prendre en charge les frais vétérinaires de ces animaux et des frais liés à l'aménagement du lieu et l'entretien des machines agricoles.rnrnEst ce que cela vous paraît cohérent sur le plan juridique ?rnrnMerci.

Par **Zénas Nomikos**, le **06/08/2021 à 15:33**

Bonjour,rrnrn rnrnje vous propose de contacter votre chambre d'agriculture.

Par **Mélanie37**, le **06/08/2021 à 19:34**

J'y suis déjà allée 2 fois. Ils sont incapables de me répondre malheureusement.

Par **Tisuisse**, le **07/08/2021 à 08:23**

Bonjour, Est-ce que cette association est en France ou en Belgique ? J'ai un doute.

Par **Mélanie37**, le **08/08/2021 à 21:19**

Non justement l'idée est d'organiser des manifestations et des temps d'activités accessibles à tous, avec des participations financières libres. Donc il ne peut s'agir d'une entreprise. C'est en France